Image not found or type unknown

Temps partiel et congés maladie

Par **Oyapoke**, le **14/02/2013** à **14:46**

Je suis agent territorial en Cessation Progressive d'Activité. Je travaille une semaine sur deux. J'ai des problèmes de santé qui me conduisent à avoir de nombreux arrêts de travail, qui me sont prescrits durant mes semaines de travail.
1 - Je souhaite connaître mes droits à congés de maladie, et en particulier à partir de quelle durée totale de congés maladie, mon traitement passera à 50%: 90 jours ou 45 jours ?
2 - D'autre part, quelle est l'incidence sur ma retraite des arrêts de travail (en l'occurrence j'aurai droit d'ici une année une retraite pour carrière longue)
Cordialement

Par **P.M.**, le **14/02/2013** à **18:02**

Bonjour,
S'agissant d'un statut de droit public, je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel ou, en absence dans l'établissement, d'une organisation syndicale du secteur d'activité...

Par **Oyapoke**, le **14/02/2013** à **21:17**

Bonjour,

Merci pour le conseil que je vais suivre.

Cordialement

Par **pascaltcs**, le **17/02/2013** à **10:21**

bonjour, ma réponse n'est pas celle d'un expert mais mon épouse est passé à 50/100 à partir du 180 eme jour (et non 90) dans le droit public.....

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés